

Protocole académique de sécurité en escalade

Référence : circulaire n°2017-075 du 19-04-2017 Exigences de sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré (BO N°16 du 6 avril 2017)

Le protocole présenté ci-après prend appui sur la circulaire citée en référence.

Il s'applique à toutes les formes de pratique de l'escalade dans les contextes de l'EPS, du sport scolaire, les sections sportives scolaires, les options EPS, les pratiques occasionnelles sous forme de sortie ou de stage. Les référents sécurité APPN désignés dans les établissements (ou les coordonnateurs si non désignation de référent) sont chargés de l'animation conduisant à l'adoption d'un protocole de sécurité partagé et régulé.

Il résulte d'un travail patient de conception, de recueil d'informations, d'observation et d'acquisition de connaissances, d'échanges avec des professeurs, des experts, lors de plusieurs séminaires nationaux ou de rencontres plus informelles.

Pour rappel, l'académie d'Aix-Marseille a dans un premier temps provoqué le partage de la circulaire comme référence lors de journées de formation (automne 2017) concernant tous les enseignants d'EPS, et diffusé un outil de positionnement diagnostic à renseigner en équipe. Un groupe ressource académique a été constitué et travaille à la rédaction des protocoles académiques.

Quelques extraits de la circulaire :

« Chaque projet d'EPS doit permettre aux élèves de développer des compétences « pour se déplacer en sécurité en s'adaptant à des environnements variés naturels ou artificiels ».

« La sécurité se définit comme l'absence de risque inacceptable pouvant objectivement mettre en cause l'intégrité physique des élèves. »

« Il existe pour l'enseignant d'EPS une obligation professionnelle de contrôle des activités de ses élèves et de garantie leur sécurité. »

« L'enseignant reste, quel que soit le niveau d'évolution des élèves et quel que soit le dispositif concerné, responsable des choix pédagogiques proposés [...] La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel. »

« En qualité de représentant de l'Etat au sein de l'établissement, le chef d'établissement veille à ce que les conditions d'organisation des APPN répondent aux exigences de sécurité. Il a toute légitimité pour autoriser ou interdire une sortie ou un projet. »

« Quand un stage APPN est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil afin de s'imprégner des recommandations validées par les experts locaux. Le protocole académique le plus strict s'applique. »

Méthodologie de conception :

La rédaction des protocoles académiques de sécurité résulte de choix :

- considérer la sécurité comme un processus dynamique impliquant des connaissances, une posture de vigilance, un apprentissage et une régulation ;
- considérer la sécurité comme un ensemble cohérent de principes - à respecter dans la conduite des enseignements - et un résultat : la réduction au plus bas niveau des occurrences d'accidents ;
- considérer les risques et les dangers en toute objectivité ;
- définir des « **incontournables** » comme référence aux gestes professionnels à mobiliser ; ce choix suppose à la fois sélection, concision mais aussi relative exhaustivité ; il est soumis au gain de sécurité qu'il veut produire en tant qu'effet ;

- considérer les protocoles de sécurité comme évolutifs : confrontés à la réalité des pratiques, à l'évolution des connaissances et des matériels, ils peuvent être amendés et modifiés pour gagner en efficacité comme en efficacité.

Principes :

Les protocoles de sécurité constituent une aide à l'objectivation, l'apprentissage, la mise en œuvre et la régulation des procédures de mise en sécurité de la pratique des élèves dans les APPN en EPS.

En cela, ils sont un appui au développement des compétences professionnelles et à leur partage.

Leur appropriation passe par leur révélation, leur compréhension, l'échange, la mise en œuvre de leurs dispositions en contexte, leur traduction en gestes professionnels, la réduction des incidents critiques et des accidents.

Ceux-ci, peu nombreux, n'en restent pas moins potentiellement graves dans cette activité.

Ce protocole constitue une référence pour les enseignants et les équipes dans la confection, l'adaptation à leur contexte, la régulation de leur propre protocole de sécurité.

Responsabilité :

Les enseignants d'EPS sont, par leur statut, maîtres de la définition et de la mise en œuvre de leurs gestes professionnels dans un cadre de responsabilité et des obligations de prudence et de surveillance qui leur incombent.

Le présent protocole de sécurité vise à offrir un cadre de référence permettant de concevoir la sécurité et les gestes professionnels en contexte d'enseignement de l'EPS en appui sur les APPN, et ainsi d'exercer ces responsabilités avec des garanties suffisantes.

Toutefois, on ne peut exclure qu'un enseignant, considérant qu'il n'est pas en mesure d'offrir des conditions d'apprentissage et de pratique suffisamment sûres, veuille renoncer à l'enseignement de l'escalade. Cela doit être respecté. Il est alors invité à consolider ses ressources d'enseignement par le recours à la formation afin de disposer des moyens de reconsidérer son choix le cas échéant.

Les enjeux de l'escalade en EPS :

Il s'agit d'apprendre par la pratique à se déplacer dans un environnement plus ou moins vertical et plus ou moins incertain, et à jouer avec ses ressources, biomécaniques, énergétiques, informationnelles, décisionnelles, psychologiques pour conduire un déplacement finalisé tout en assurant son équilibre, sa sécurité et celle des autres.

Le jeu avec les ressources, propre aux apprentissages moteurs, implique le droit à l'erreur. Le risque permanent de chute implique que l'erreur soit possible en toute sécurité.

Une éducation à la prise de risques calculée et à l'éventuel renoncement est au cœur de cette problématique : « savoir ce que je peux et ne peux pas faire en toute sécurité », englobe et finalise les expériences vécues par les élèves, conditionne la sécurité avec laquelle ils pourront mobiliser leurs acquis en dehors du contexte scolaire.

Pour information, la formation des élèves par les APPN en EPS est à situer dans une perspective de pratique de sport de nature en France qui représente 34,5 millions de personnes, dont 15 millions en randonnée pédestre et 1 million en escalade notamment.

Les dangers et les risques :

Les mesures de sécurité prennent tout leur sens et leur acuité en regard des dangers auxquels les pratiquants peuvent être confrontés et à la gestion des risques qu'il convient d'intégrer aux différents temps et rôles propres à l'APPN.

Dangers

Les dangers sont considérés ici comme les effets potentiels de l'exposition aux risques : en escalade, ce sont les traumatismes de degrés variés et potentiellement incapacitants, voire mortels.

Risques

Les risques sont considérés ici comme l'exposition, la probabilité d'être confronté aux dangers. Ils sont les risques de chutes et collisions avec la paroi ou le sol, liés ou non aux conduites inconséquentes des pratiquants et aux transgressions possibles des modalités de protection.

Apprendre dans le cadre des APPN suppose le droit à l'erreur par, et de façon conjuguée, la présence de risques et la protection face aux dangers.

Quelques écueils possibles à la sécurité :

On peut relever sans exhaustivité :

- la pratique sur un site inadéquat SAE et SNE ;
- le mésusage des équipements de sécurité ;
- la méconnaissance et la transgression des modalités d'assurage ;
- l'engagement dans un degré de difficulté inadapté ;
- les conduites inconséquentes et les transgressions des procédures sécuritaires ;
- l'insensibilité aux défauts ;
- l'installation d'un certain laxisme avec le temps ;
- la peur ou l'excès de confiance (élève comme professeur) ;
- l'individualisme ;
- l'engagement de niveau inadapté ou trop vite dans niveau trop facile ;
- etc.

Ces différents facteurs peuvent conduire à des incidents critiques. Avec ou sans conséquences, ils n'en demeurent pas moins potentiellement présents et doivent faire l'objet d'une vigilance. La mobilisation des « incontournables » visent à minimiser leur occurrence.

Problématique pédagogique :

Les équipements sont généralement fiables et contrôlés. Ils ne sont pratiquement jamais impliqués dans les accidents. Les procédures de sécurité sont en général connues et mobilisées. Mais ce sont les adaptations, conscientes ou non, des acteurs – élèves comme encadrants – qui sont à l'origine des failles de sécurité. La proposition d'incontournables à mettre en œuvre vise précisément à réduire la possibilité de failles.

En escalade le danger majeur est représenté par les conséquences traumatiques d'une chute au sol.

Les incontournables sont donc les dispositifs physiques garantissant le non-retour au sol et leur maintenance. D'où la traduction pratique suivante :

La sécurité en escalade est portée par les dispositifs mécaniques de sécurité contrôlés par les pratiquants, sous la supervision des professeurs et des encadrants.

LES INCONTOURNABLES :

Les professeurs et les équipes sont invités à élaborer leurs protocoles de sécurité dans leurs contextes en appui sur les incontournables suivants :

Ils représentent la garantie de non exposition aux dangers tout en permettant aux élèves de se confronter aux risques et de faire des erreurs comme facteur de l'apprentissage.

Un professeur non expert ayant appris à mobiliser ces « incontournables » doit pouvoir enseigner l'escalade en EPS avec sérénité et sécurité.

Ces incontournables sont formulés en réponse à la question : de quoi disposent les élèves pour pratiquer et apprendre en sécurité ?

Les élèves disposent de :

1. **Un espace de pratique agréé, conforme et reconnu préalablement comme en état qu'il s'agisse d'une structure artificielle d'escalade (SAE) ou d'un site naturel d'escalade (SNE) et d'équipements de protection individuels conformes et consignés dans un registre de suivi et de contrôle des EPI à jour ;**
2. **Une chaîne d'assurage composée par l'ensemble : baudrier – encordement – système de sécurité grimpeur, assureur et contre-assureur conforme et contrôlé (contrôle visuel et tactile) avant autorisation au départ ;**
3. **Des procédures d'assurage adaptées :**

- a. En moulinette et en mouli-tête : quel que soit le dispositif (frein de type tube ou auto-freinant), l'angle formé par le brin de vie doit être maintenu fermé avec la plus grande permanence ;
- b. En tête : quel que soit le dispositif (frein de type tube ou auto-freinant), la technique d'assurage garantit la tenue permanente du brin de vie ;
4. D'un dispositif de garantie de non-retour au sol (nœud en queue de vache, contre-assureur avec un second frein ou un dispositif spécifique de type safetub par exemple) ;
5. De manipulations efficaces des procédures d'assurage associées à une expérience de la chute et de sa parade :
 - a. Cas d'utilisation de système freins : recours à la technique universelle d'assurage :
 - i. moulinette 5 temps à la montée, 2 temps à la descente + expérience de la chute et de sa parade à chaque séance ;
 - ii. en tête : 3 temps pour donner du mou, 5 temps pour ravalier, 2 temps à la descente + expérience de la chute et de sa parade à chaque séance ;
 - b. Cas d'utilisation d'un système auto-freinant : recours à la technique décrite dans la notice d'utilisation ;
 - c. bloc : expérience de la chute contrôlée à chaque séance ;
6. De contrôles de la conformité et de l'efficacité des gestes de l'assureur et du contre-assureur, et de la communication grimpeur – assureur ;
7. D'une supervision permettant les contrôles systématiques et la gestion du groupe classe dans le cadre d'un nombre limité de cordées simultanées ;
8. De modalités de gestion de crise anticipées : l'enseignant est équipé (baudrier, système d'assurage, système de blocage, mousqueton à vis et longe) prêt à intervenir depuis le sol pour assister ou redescendre un élève en situation délicate ; les élèves connaissent les signaux d'arrêt de la pratique et de regroupement dans le calme.

Si les incontournables doivent être appris, il convient de les actualiser à chaque palier de progression dans les apprentissages et de niveau d'engagement.

Ces formulations ne présentent pas pour la plupart de nouveauté particulière. Certains ne les considéreront que comme une mise en forme condensée et cohérente de pratiques déjà éprouvées.

L'incontournable n°5 qui sollicite que les élèves fassent l'expérience de la chute et de sa parade à chaque séance est lui plus nouveau. Il fera sans doute débat. C'est là l'une de ses raisons d'être. Il cherche à apporter une réponse aux questions : à quelles conditions les élèves donnent-ils du sens aux procédures et manipulations d'assurage ? à quelles conditions apprennent-ils à faire confiance à ces procédures et manipulations ? à quelles conditions incorporent-ils ces procédures et manipulations de façon efficace et appropriée aux circonstances ?

L'hypothèse est que éprouver, ressentir l'effet d'assise dans le baudrier et d'arrêt de la chute pour le grimpeur, ressentir l'effet de traction et de blocage de la corde dans le dispositif d'assurage pour l'assureur sont de nature à renseigner sur la fiabilité des procédures et manœuvres d'assurage, à confirmer leur efficacité et à générer la relation de confiance nécessaire aux apprentissages visés.

Les enseignants sont vivement invités à en faire l'expérience et à en évaluer les effets sur les conduites des élèves. Les modalités de mise en œuvre sont à expérimenter et à valider avant leur éventuelle inscription dans ce protocole.

Préconisations

- Il va de soi que la mobilisation de ce protocole de sécurité s'insère dans les gestes professionnels plus génériques de l'enseignement de l'EPS : notamment, la proposition d'un cadre éducatif qui explicite les conditions de sécurité, les contenus et les comportements attendus, les éventuelles sanctions aux manquements, et une supervision permanente ;
- Une approche en équipe favorise la cohérence des apprentissages sécuritaires des élèves ;
- La pratique de check-lists, élèves et professeurs, peut contribuer à l'intégration comme à la régulation des conditions et procédures de sécurité ;
- Promouvoir l'auto-évaluation de leur activité par les élèves : degré de difficulté, niveau d'engagement, fluidité de la progression, degré de prise de risque, degré de familiarité avec les dispositifs d'assurage,

- besoin de connaissances préalables ou d'aide avant engagement (environnement et matériels nouveaux), etc.
- L'anticipation sur les transgressions possibles conduit à une maîtrise accrue de la sécurité comme à une implication accentuée des élèves dans la pratique, les différents rôles et l'apprentissage ;
 - Apprendre individuellement et collectivement des presque-accidents et des accidents est une nécessité pourtant trop souvent laissée dans l'ombre ou le huis-clos d'une réflexion privée plus ou moins inquiète et équipée. L'observation des pratiques montre la présence plus ou moins fréquente de défauts sans conséquences. Il importe de les relever et de les travailler en équipe, voire avec les élèves de façon à les réduire au maximum. Ne pas les nier, mais les mettre en évidence, et travailler à leur analyse et à leur réduction.
 - Faire connaître pour questionner, comprendre et se faire accompagner est professionnel.
 - Eduquer à la sécurité comprend d'évidence l'apprentissage de procédures adéquates mais cela doit être complété de connaissances, psychologiques notamment, relatives à la prise de risques ;
 - Anticiper sur la gestion des situations de crise : les incidents et accidents ne sont pas impossibles, comment agir quand ils surviennent ? qui intervient ? comment ? qui prévient ? comment un signal d'arrêt de la pratique est-il donné à la classe pour éviter les sur-accidents ?

Ressources

Le conservatoire des pratiques ([lien](#)) comprend plusieurs ressources en ligne. Il est appelé à s'enrichir et n'est pas exclusif des nombreuses ressources proposées sur d'autres sites académiques.

Une foire aux questions est ouverte à partir des observations et interrogations que les différents acteurs porteront à notre connaissance.

Les guides de positionnement diagnostic

La vocation de ces guides est d'outiller et de faciliter les échanges en équipe, l'évaluation de la sécurité offerte aux élèves dans la pratique des APPN et de favoriser les projets de développement.

Conclusion

La proposition de ce protocole de sécurité en escalade vise à assurer un niveau optimal de sécurité dans les apprentissages des élèves.

La promotion d'une sécurité effective, intégrée, est l'affaire de tous. Elle repose sur un travail serein d'intégration à la conception, la conduite et la régulation des pratiques d'enseignements et sur les échanges entre professionnels : professeurs, chefs d'établissement, formateurs, experts, inspecteurs, sans oublier la perception que les élèves, premiers bénéficiaires, peuvent en avoir. Elle est à l'opposé de ce que l'on pourrait dénommer une « sécurité de papier », virtuelle, seulement postulée, où tout serait écrit mais sans être complètement mis en œuvre avec vigilance et cohérence.

Exigences de sécurité APPN



PROTOCOLE DE SECURITE ESCALADE : les INCONTOURNABLES dont disposent les élèves pour grimper et apprendre en sécurité	
	<i>Les élèves disposent-ils d'un environnement de pratique sécurisé ?</i>
Environnement	L'espace de pratique est agréé, conforme et reconnu préalablement comme en état qu'il s'agisse d'une structure artificielle d'escalade (SAE) ou d'un site naturel d'escalade (SNE) ; les ancrages et relais sont conformes et vérifiés ; les cordes sont contrôlées et de longueur adéquate ; l'ensemble des équipements de protection individuels sont conformes et consignés dans un registre de suivi et de contrôle des EPI à jour.
	<i>L'équipement et l'encordement permettent-ils d'exercer de manière fiable les procédures et manœuvres d'assurage ?</i>
Equipement	L'équipement baudrier – encordement – système de sécurité grimpeur, assureur et contre-assureur, est conforme et contrôlé (contrôle visuel et tactile) avant autorisation au départ.
	<i>Les procédures d'assurage sont-elles conformes et efficaces ?</i>
Procédures	Les procédures d'assurage sont adaptées : <ul style="list-style-type: none"> a. En moulinette et en mouli-tête : quel que soit le dispositif (frein avec ou sans assistance), l'angle formé par le brin de vie doit être maintenu fermé avec la plus grande permanence ; b. En tête : quel que soit le dispositif (frein avec ou sans assistance), la technique d'assurage garantit la tenue permanente du brin de vie.
	<i>Les manœuvres d'assurage sont-elles conformes et efficaces et associées à l'expérience de la chute et de sa parade ?</i>
Manipulations Sens et intégration	Les manipulations et procédures d'assurage sont efficaces : <ul style="list-style-type: none"> c. moulinette 5 temps à la montée, 2 temps à la descente + expérience de la chute et de sa parade à chaque séance ; d. en tête : 3 temps pour donner du mou, 5 temps pour ravalier, 2 temps à la descente + expérience de la chute et de sa parade à chaque séance ; e. bloc : expérience de la chute à chaque séance.
	<i>Les manœuvres d'assurage sont-elles protégées par un dispositif de non-retour au sol ?</i>
Non-retour au sol	Un dispositif de garantie de non-retour au sol est mobilisé (nœud en queue de vache, tout dispositif de contre-assurage dont second frein, safetub par exemple).
	<i>Les manœuvres d'assurage sont-elles contrôlées et régulées ?</i>
Contrôle et régulation	L'enseignant exerce un contrôle de la conformité et de l'efficacité des gestes de l'assureur et du contre-assureur, et de la communication grimpeur – assureur.
	<i>La supervision globale intègre-t-elle les contrôles des différents éléments de sécurité et la gestion du groupe ?</i>
Supervision	La supervision permet à la fois les contrôles systématiques et la gestion du groupe classe dans le cadre d'un nombre limité de cordées simultanées.
	<i>Les modalités de gestion de crise sont-elles anticipées ?</i>
Gestion de crise	L'enseignant est équipé (baudrier, système frein avec ou sans assistance, autobloquant, mousquetons à vis et longe) prêt à intervenir pour assister ou redescendre un élève en situation délicate selon les techniques auxquelles il s'est entraîné ; les élèves connaissent les signaux d'arrêt de la pratique, de regroupement dans le calme s'ils y sont invités par le professeur.